

Ministry of Education

Office of the ADM
Capital and Business Support Division
900 Bay Street
20th Floor, Mowat Block
Toronto ON M7A 1L2

Ministère de l'Éducation

Bureau du sous-ministre adjoint
Division du soutien aux immobilisations et
aux affaires
900, rue Bay
20^e étage, Édifice Mowat
Toronto ON M7A 1L2



2018 : B17

NOTE DE SERVICE

DESTINATAIRES : Directrices et directeurs de l'éducation
Surintendantes et surintendants des installations
Surintendantes et surintendants des affaires

EXPÉDITEUR : Joshua Paul
Sous-ministre adjoint
Division du soutien aux immobilisations et aux affaires

DATE : 8 novembre 2018

OBJET : Mise à jour sur le Fonds pour la réduction des gaz à effet de serre (FRGES) et sur les exigences en matière de déclaration et de reddition de comptes visant la réfection des écoles

Dans la note de service 2018 : B12, le ministère a annoncé l'annulation du programme FRGES et son intention de soutenir les projets pour lesquels des fonds ont déjà été engagés en vertu du programme existant. À cet égard, la présente note de service vise à fournir aux conseils scolaires:

- les allocations révisées en vertu du Fonds pour la réduction des gaz à effet de serre (FRGES) pour l'année scolaire 2018-2019; et
- une mise à jour sur les exigences en matière de déclaration et de reddition de compte du programme.

Par cette mise à jour, le ministère confirme à nouveau son engagement à octroyer un financement de 1,4 milliard de dollars au titre de l'année scolaire 2018-2019 pour la réfection et l'amélioration de l'état des écoles.

1. Fonds pour la réduction des gaz à effet de serre (FRGES)

Conformément à la note de service 2018 : B13, il a été demandé aux conseils scolaires de fournir au ministère toutes les dépenses admissibles engagées et prévues associées aux contrats conclus avant l'annulation du programme, afin de contribuer au retrait progressif du programme FRGES. Sur la base de ces renseignements, les allocations octroyées aux conseils scolaires en vertu du FRGES ont été passées en revue,

accompagnées des observations suivantes :

a) Projets d'immobilisations engagés contractuellement

Le ministère couvrira les coûts engagés par les conseils scolaires jusqu'au 31 mars 2019 inclusivement, s'ils ont conclu des ententes contractuelles pour des travaux d'immobilisations le 29 juin 2018 ou avant cette date.

b) Projets en phase de planification ou de conception

Le personnel du ministère collaborera avec les conseils scolaires afin de poursuivre les projets amorcés sous le FRGES et qui ne font pas l'objet d'ententes contractuelles, à l'aide des sources de financement existantes. Ces projets ne seront pas admissibles à un financement par le FRGES.

Au cours des prochains jours, le personnel du ministère communiquera individuellement avec chacun des conseils scolaires pour leur fournir la liste des projets approuvés, basé sur les soumissions des conseils, et avec lesquels ils peuvent aller de l'avant au moyen du FRGES ou d'autres sources de financement.

Reddition de comptes

Il convient de noter que l'utilisation de ces fonds fait l'objet d'une vérification. Le ministère peut aussi faire un suivi des dépenses déclarées. Le défaut de fournir des détails lorsque ceux-ci sont exigés par le ministère peut entraîner une récupération des fonds octroyés ou un gel de ces fonds.

Afin de soutenir le retrait progressif du programme FRGES, veuillez prendre note des exigences suivantes pour l'année scolaire 2018-2019 :

- Il n'est pas possible d'ajouter d'autres projets à la liste des projets approuvés.
- Les conseils peuvent décider de changer les emplacements choisis en raison de circonstances imprévues, mais ne sont pas en mesure de modifier la nature des travaux. Le personnel du ministère doit en être informé à l'avance.
- Aucun financement supplémentaire ne sera accordé pour les projets approuvés.

2. Déclarations

Les dépenses d'immobilisations liées au financement de la réfection doivent être déclarées dans VFA.facility. Pour les états financiers et le rapport du mois de mars, les données figurant dans VFA.facility seront téléchargées chaque soir dans le SIFE. À titre de rappel, en ce qui a trait aux états financiers, tous les projets doivent être archivés pour assurer le succès du transfert au SIFE. Après la fin de la période de déclaration, les modifications pourront être apportées sur demande.

Déclarations dans VFA.facility

Il est également rappelé aux conseils scolaires que :

- les dépenses financées par le FRGES doivent être déclarées dans VFA.facility, en choisissant « FRGES Cycle 2 » comme source de financement; les déclarations seront effectuées dans le cadre de vos états financiers 2017-2018 et du rapport du mois de mars 2018-2019;
- les dépenses financées par l'Allocation pour l'amélioration de l'état des écoles (AEE) doivent être déclarées dans VFA.facility, et seront incluses dans les états financiers et le rapport du mois de mars;
- les dépenses d'immobilisations financées par l'Allocation pour la réfection des écoles (ARE) pour l'année scolaire 2017-2018 doivent être déclarées dans VFA.facility au plus tard le 31 janvier 2019. Le non-respect de ce délai pourrait engendrer la suspension des fonds au titre de l'ARE par le ministère, jusqu'à ce que les exigences en matière de déclaration soient satisfaites.

3. Coordonnées de la personne-ressource

Nous tenons à vous remercier pour vos efforts continus visant à appuyer l'abandon progressif du programme FRGES. Si vous avez des questions portant sur l'une ou l'autre des informations incluses dans cette note de service, veuillez communiquer avec :

| | |
|---|--|
| Hitesh Chopra, chef intérimaire (416) 325-1887 Hitesh.Chopra@ontario.ca | Amélioration de l'état des écoles Fonds pour la réduction des gaz à effet de serre Allocation pour la réfection des écoles |
|---|--|

AVIS : Quelques éléments et propositions énoncés dans la présente note de service ne peuvent entrer en vigueur que si certains règlements sont adoptés par le ministre de l'Éducation ou le lieutenant-gouverneur en conseil en vertu de la Loi sur l'éducation. Ces règlements n'ont pas encore été pris. Par conséquent, le contenu de cette note de service doit être soumis à ces règlements, une fois qu'ils auront été adoptés.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Original signé par :

Joshua Paul
Sous-ministre adjoint
Capital and Business Support Division